



Pour la rentrée, pensez ASC!



Asc: Quesako?



Les **Activités Sociales et Culturelles (ASC)** sont un ensemble de prestations destinées à favoriser l'accès aux vacances, aux loisirs, au sport, à la culture et à améliorer le pouvoir d'achat des salariés. Elles servent aussi à les soutenir lors de certains événements grâce à des actions sociales ciblées.

Depuis la mise en place des **CSE** (et des CE avant 2019) **FOCOM** a toujours milité et défendu le principe du « **Où je veux, Quand je veux, Comme je veux !** » plutôt que de prestations sous forme de « silo » tel qu'une obligation de consommer une partie de son budget ASC pour du Sport, une autre partie pour des vacances ou de la Culture comme le proposent encore certains CSE non gérés ou cogérés par **FOCOM** ! Si tu ne pratiques pas de sport ou si tu ne pars pas en vacances, une partie de **ton budget** est **perdue !!**

Le Tout en Un, proposé par **votre CSE** et plébiscité par tous, s'appelait auparavant **Panier pour Tous**. Il a été initié, revendiqué et mis en place par **FOCOM**. **Un principe défendu et revendiqué avec ténacité depuis plus de 15 ans !**

Et aussi des prestations supplémentaires : carte cadeau simple à utiliser pour votre mariage ou à l'occasion d'une naissance, ou à Noël.

Rentrée scolaire



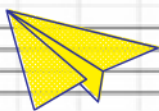
Cette année le soutien à la rentrée scolaire aux enfants poursuivant des études supérieures est géré par le comité central (**CSEC**), comme il l'est depuis quelques années pour la maternelle, le collège et le lycée.

La prestation est attribuée à l'ouvrant droit dont le **QF** doit être **validé**.

L'**ayant droit doit être déclaré** sur le compte de l'ouvrant droit et avoir **moins de 26 ans** au moment de la demande.

Il doit également être à la charge fiscale de l'ouvrant droit ou rattaché à son foyer fiscal.

- L'**ARS** est attribuée sous la forme de crédit **UpOne** (carte UpOne) dématérialisé.
- Le certificat de scolarité est obligatoire.
- Ouverture du 25 août au 7 novembre 2026. (pour plus d'informations : rendez vous sur le site du **CSE**)



Vacances enfants

Des **catalogues** pour **chaque âge** !

L'ouverture des catalogues pour les vacances de la Toussaint et de Noël 2026 : **le 18 août 2026**.

Les catalogues Vacances Enfants s'adressent aux enfants et adolescents **âgés de 4 à 17 ans**. L'enfant doit avoir l'âge requis au premier jour du séjour et 17 ans maximum au dernier jour du séjour. Pour réserver un séjour l'enfant doit être déclaré dans la liste de vos ayants-droits.

Des copains, des activités... tout est réuni pour des vacances de folie !

Tout est là pour satisfaire les envies de chacun, du plus petit au plus grand, que ce soit pour une première colo ou pour un habitué !



VOTRE DÉFENSE

notre engagement!

